



C E T R I

ANALYSE 2015
9 décembre

Centre tricontinental

IRAK : FEMMES EN LUTTE ENTRE CHAOS POLITIQUE, CONFESSIONNALISME ET ONGISATION

Zahra Ali

Depuis l'occupation états-unienne post-dictature ba'athiste et la pénétration de Da'ech, les féministes irakiennes font face au chaos politique, à la violence confessionnelle et à un appauvrissement généralisé. Pour autant, l'engagement des militantes pour les droits des femmes, héritières d'une longue histoire de lutte, n'a pas fléchi, bien que dépendantes aujourd'hui de financements extérieurs sur fond de faiblesse et de corruption de l'État.

Depuis l'invasion et l'occupation militaire menée par l'armée états-unienne et ses alliés, la vie des Irakiennes et des Irakiens est marquée par le chaos politique, la violence confessionnelle et un appauvrissement généralisé. Dans ce pays où le nombre estimé de veuves s'élève à 1,5 million, les femmes sont les premières victimes de la crise politique, sociale et économique qui caractérise la vie quotidienne de la population irakienne.

Le mouvement de défense des droits des femmes, et plus généralement la militance politique des femmes en Irak, ont ré-émergé spontanément et de manière importante après la chute du régime de Saddam en 2003. De quelle histoire sociale et politique est issu le féminisme irakien contemporain ? Quelles sont les caractéristiques de cette militance politique des femmes qui a émergé à la suite de la chute de la dictature ba'athiste ? Que demandent les militantes féministes irakiennes aujourd'hui ?

Aux origines du mouvement des femmes en Irak

Comme dans les autres pays de la région moyen-orientale, les organisations politiques de défense des droits des femmes en Irak ont historiquement émergé dans le contexte des luttes nationalistes et anti-impérialistes des années 1930 et 1940. Le mouvement des femmes a connu son apogée avec l'avènement de la première République irakienne instaurée en 1958 et mettant fin à la monarchie mise en place par les Britanniques dans les années 1920. L'atmosphère politique révolutionnaire des années 1950 fut marquée par la prégnance de la militance anti-impérialiste, nationaliste et communiste, fortement sécularisée et composée de nombreuses organisations politiques féministes.

Deux principales tendances ont caractérisé la militance politique des femmes en Irak depuis les années 1950 : la tendance nationaliste panarabiste, proche de l'élite au pouvoir durant la monarchie, représentée par l'Union des femmes irakiennes (*al-Ittihad al-Nisa'y al-'Iraqi*). La seconde tendance, très forte voir dominante jusque dans les années 1960, est la tendance communiste représentée par la Ligue des femmes irakiennes (*Rabitat al-Mar'a al-'Iraqyah*). L'une des figures de cette ligue fut d'ailleurs la célèbre militante communiste et féministe Nazihay al-Dulaimy, qui sera nommée par le leader révolutionnaire Abdel Kareem Qasem, ministre des municipalités. Al-Dulaymi sera ainsi la première ministre femme du monde arabe.

Durant la période révolutionnaire (1958-1963), le premier Code du statut personnel (CSP) sera institué à travers la loi n°188, celui-ci constitue un cadre légal regroupant la législation relative aux

droits familiaux et personnels comme le divorce, le mariage, l'héritage, etc., et donc l'essentiel des droits juridiques des femmes. Le CSP institué en 1959, repose sur l'unification des jurisprudences musulmanes sunnites et chiïtes, constituant ainsi un véritable symbole d'union nationale et de mise à égalité des confessions composant le pays.

La loi n°188 de 1959 représentait aussi un gage de protection des droits des femmes, puisque le CSP était à cette époque l'un des plus progressistes de la région moyen-orientale. Les militantes pour les droits des femmes avaient participé à l'élaboration de cette loi et avaient réussi à obtenir dans cette période révolutionnaire marquée par la prégnance du parti communiste irakien, l'égalité dans la répartition de l'héritage entre hommes et femmes. Cette mesure législative égalitariste, inédite dans les sociétés majoritairement musulmanes jusqu'à aujourd'hui, fut réformée dès le premier coup d'État ba'athiste de 1963.

Après l'euphorie révolutionnaire des années Qassem, le premier coup d'État ba'athiste soutenu par la CIA et sa purge des militantes et militants révolutionnaires affaiblira l'engagement politique féministe en Irak. Cependant, et malgré la dictature ba'athiste (1963, 1968-2003) qui n'autorisera que l'Union générale des femmes irakiennes (UGFI) qui lui est affiliée, la militance politique pour les droits des femmes se réorganisera et réussira à mettre pression pour des réformes du CSP étendant encore plus loin les droits juridiques des femmes. Ainsi, dans les années 1970 et au gré de la propagande socialiste et laïque du régime ba'athiste, le CSP sera réformé dans un sens plus progressiste : renforcement du droit au divorce, extension de la garde des enfants pour les femmes, interdiction des mariages précoces et non civils, etc.

Les années 1970 jusqu'au milieu des années 1980 furent une période de croissance économique importante, et le régime fort de ses revenus pétroliers renforcera le système de santé, d'éducation et fera la promotion de la participation économique des femmes notamment dans le secteur public. Ainsi, jusqu'au milieu des années 1980 et malgré l'autoritarisme du parti unique, les Irakiennes jouirent d'avantages sociaux, culturels et économiques, ainsi que de services étatiques performants (aide à la maternité et crèches) et un système de santé gratuit et de qualité, qui les placèrent à la pointe des autres sociétés arabes.

La guerre meurtrière Iran-Irak qui durera plus de huit ans (1980-1988) aura un impact sur la société dans son ensemble ainsi que sur la politique du régime ba'athiste, notamment sa politique familiale. Les Irakiennes ayant remplacé les hommes partis au front dans la sphère du travail salarié et domestique seront littéralement appelées à retourner à leur foyer afin de donner naissance aux « futurs soldats de la nation irakienne ». Ainsi, à partir de 1985, des réformes conservatrices du CSP seront mises en place et les femmes perdront les avantages sociaux liés à leur investissement dans la sphère du travail salarié (congés maternité, aménagement des horaires de travail, etc.), en plus d'une politique étatique d'incitation à la maternité.

La deuxième moitié des années 1980 correspondait aussi aux politiques de nettoyage ethnique et de discrimination systématique à destination des Kurdes et des Irakiens prétendument « d'origine iranienne » qui visait la population chiïte. Ainsi, sur fond d'opérations militaires menées contre les Kurdes, et de politique d'expulsion massive des Irakiens « d'origine iranienne », les réformes du CSP auront aussi une teneur ethnique et politique : une somme d'argent considérable sera donnée en gage d'un divorce d'un homme déserteur, d'une femme « d'origine iranienne » ou d'un individu de l'opposition politique. Dans ce climat de tension politique et ethnique considérable, le régime autoritaire de Saddam Hussein empêchera toute militance d'opposition. L'unique organe de défense des droits des femmes autorisé, l'UGFI, sera chargé d'exécuter ses politiques familiales et destinées aux femmes.

Les bombardements des forces de la coalition internationale menée par les États-Unis en 1991, faisant suite à l'invasion du Koweït par l'armée irakienne, auront un impact dévastateur sur le pays, ses infrastructures et sa population. La campagne de bombardement a lâché plus de 88 000 tonnes d'explosifs sur 6 semaines, plus que ce qui a été lâché par les États-Unis durant toute la guerre du Vietnam. Un rapport de l'ONU du mois de mars 1991 indiquait que l'Irak, après cette campagne de bombardement massive, était passé d'une société moderne hautement urbanisée et mécanisée à un pays préindustriel.

Dès les premiers jours de l'invasion irakienne du Koweït, des sanctions économiques furent prises, et plusieurs résolutions de l'ONU mettront en place l'embargo le plus sévère qu'aucun autre pays n'a jamais connu. L'embargo plongera la population irakienne dans une pauvreté généralisée, détruisant la classe moyenne et tous les services sociaux et sanitaires étatiques sur lesquels les femmes notamment reposaient en priorité. Celles-ci étant principalement investies dans le secteur public et gouvernemental verront leur salaire chuter au point de devenir insignifiants. On estime à plus de 500 000 les victimes directes de l'embargo, principalement des enfants, l'*Irak ayant rejoint dès la fin* des années 1990 la liste des pays au plus haut taux de mortalité infantile et d'illettrisme au monde.

L'atomisation de la société irakienne liée à la misère, aux guerres successives et à un autoritarisme sans merci provoquera une évolution des relations sociales et des rapports sociaux de sexe allant dans le sens d'un renforcement du patriarcat et des normes de genre inégalitaires. La répression sanglante du régime des insurrections populaires du Nord et du Sud du pays en 1991 refermera la boucle, en poussant un peu plus la militarisation de la société irakienne et la banalisation de la violence politique. Le régime de Saddam se lancera dans les années 1990 dans une politique islamo-tribale, réformant encore une fois le CSP dans un sens conservateur, décriminalisant les crimes commis « au nom de l'honneur » et imposant des restrictions au déplacement des femmes à l'intérieur et l'extérieur du pays.

Réémergence du mouvement des femmes en 2003

L'invasion et l'occupation militaire menée par les États-Unis en 2003 va pousser à son paroxysme l'atomisation de la société déjà entamée sous l'embargo. L'institutionnalisation du confessionnalisme menée par l'administration états-unienne fera exploser le tissu social irakien, plongeant le pays dans une violence confessionnelle sans précédent. Dans la diversité des expressions de ce chaos, a prévalu une violence fondée sur le genre doublée de la violence politique ou confessionnelle. Les expressions de la violence genrée varient de l'assassinat de femmes politiques, aux menaces de mort adressées aux militantes féministes, à la désapprobation sociale exprimée par des remarques de rue de la conduite de voiture des femmes, et de leur déplacement dans des tenues jugées « non islamiques ». L'arrivée au pouvoir des partis islamistes conservateurs a été caractérisée par une visibilité accrue des signes de religiosité dans l'espace public et d'une pression sociale liée à la conformité des femmes à un comportement et une tenue jugés moralement acceptables.

La question du CSP a été encore une fois au centre des débats, notamment depuis l'initiative des partis politiques islamistes chiites conservateurs arrivés au pouvoir en 2003 qui ont proposé sa remise en question sur une base confessionnelle. Ainsi, ceux-ci proposent de mettre fin au caractère unificateur de la loi n°188 de 1959 et de mettre en place, à l'image du Liban, un CSP pour chaque communauté religieuse et confession. Cette proposition de confessionnalisation du cadre légal des droits juridiques des femmes a été effectuée dès décembre 2003 sous la forme du décret 137, puis réitérée en 2005 sous la forme de l'article 41 de la nouvelle Constitution irakienne.

Plus récemment, dans le contexte des élections législatives, des partis islamistes chiites conservateurs l'ont proposée cette fois sous la forme de la loi Jaafari, c'est-à-dire basée sur la jurisprudence Jaafari majoritaire chez les chiites en Irak. Selon la jurisprudence Jaafari, l'âge légal de maturité pour les filles serait fixé à 9 ans, ce qui autoriserait le mariage de celles-ci dès cet âge. Comme pour les propositions de 2003 et de 2005, le Réseau des femmes irakiennes (RFI - *Shabakat al-Nisa' al-Iraqiyates*) s'est mobilisé pour dénoncer cette proposition de loi Jaafari et pour demander la préservation de la loi n°188 du CSP de 1959, en insistant sur l'importance de défendre l'unité nationale et l'égalité de droits pour toutes les confessions qui composent le pays.

Ainsi, les militantes pour les droits des femmes en Irak regroupées autour du RFI se sont trouvées dès 2003 face à la question de la fragmentation confessionnelle du pays, en plus de devoir gérer la situation de crise humanitaire et politique d'un quotidien marqué par la violence politico-confessionnelle. Les organisations de femmes composant le RFI sont multiples : elles vont de groupes de femmes investis dans la charité religieuse attachés à des normes de genre plus conservatrices, aux groupes politiques féministes plus radicaux et séculiers défendant l'égalité des sexes et la justice sociale.

Dans leur ensemble ces groupes ont été majoritairement soutenus par des ONG internationales, UN-Women, mais aussi pour la plupart d'entre eux par des fonds états-uniens (tels que USAID) et européens. La faiblesse du nouvel État irakien, la corruption endémique qui le caractérise et la politique confessionnelle discriminatoire à l'encontre des sunnites menée par les gouvernements post-2003 ont poussé les militantes pour les droits des femmes à reposer prioritairement sur ces fonds internationaux. Ainsi, comme dans de nombreux pays de la région, les organisations de défense des droits des femmes en Irak ont été marquées par une forte « ONGisation ». Ces organisations appliquent ainsi les agendas de ceux qui les financent : les campagnes *gender mainstreaming*, sur la CEDAW (Convention on the Elimination of All Forms of Discriminations Against Women) et la résolution 1325 de l'ONU ont été diffusées dans tout le réseau des organisations de femmes, affiliées à des partis politiques ou de la société civile.

En parallèle à cette ONGisation de la militance des droits des femmes depuis 2003, les organisations de femmes irakiennes, qu'elles soient orientées par des objectifs de développement social et de charité religieuse, ou par un agenda axé sur les questions d'égalité de genre, ont été aux premiers rangs des mobilisations populaires contre la corruption, la politique confessionnelle, la violence politico-confessionnelle et pour la demande d'un régime transparent et d'un fonctionnement plus démocratique des institutions gouvernementales.

Le RFI a lutté pour plus d'État social, notamment pour l'élévation des allocations destinées aux veuves et aux familles victimes de la violence politico-confessionnelle. De nombreuses militantes féministes telles que Hena' Edwar, figure du RFI et de l'organisation al-Amel, ont été très investies dans les mobilisations demandant l'abolition du système de quota confessionnel et la fin de la corruption institutionnalisée, notamment liée aux salaires des parlementaires et ministres.

En ce qui concerne plus précisément les questions de genre, le RFI et les militantes politiques irakiennes dans leur ensemble, qu'elles soient islamistes, nationalistes, communistes, Kurdes, engagées sur un mode séculier ou religieux, ont toutes fait pression pour la mise en place d'un quota de 25% de femmes dans les assemblées représentatives. Le quota de 25% a été adopté en 2005 et ses conséquences sur la représentation politique des femmes ont été immédiates.

Les femmes qui sont entrées au parlement par le quota en 2005 étaient majoritairement des femmes de partis et issues des groupes politiques islamistes conservateurs. Néanmoins, depuis les élections parlementaires de 2010, de nombreuses femmes politisées au sein du mouvement des femmes ont eu accès aux conseils municipaux, provinciaux et au parlement et celles-ci ont tenté de faire alliance avec les représentantes des partis conservateurs pour former un lobby de défense des droits des femmes. Si ce lobby n'a jamais formellement existé, les militantes politiques de partis et celles de la société civile ont réussi ces dernières années à mettre en place des espaces de dialogue et de pressions politiques, notamment en ce qui concerne la question des droits juridiques des femmes.

Depuis l'invasion de Mossoul et d'un pan du territoire du Nord de l'Irak par l'État islamique ou Da'ech en juin 2014, la fragmentation du territoire irakien sur des bases confessionnelles n'a jamais été aussi réelle. Le 8 mars 2015, le RFI et de nombreuses organisations de la société civile ont tous insisté sur la préservation de l'unité de l'Irak et la dénonciation de la violence politico-confessionnelle, comme gage de préservation des droits juridiques et de la sécurité des femmes.

Ainsi, l'agenda des organisations de défense des droits des femmes en Irak est marqué aujourd'hui par la question du confessionnalisme et celle de la violence politico-confessionnelle. Pour les militantes irakiennes, sans la fin des attentats et des explosions quasi quotidiennes, sans l'abolition du régime confessionnel et sans un État fort et des institutions étatiques fonctionnelles, transparentes et démocratiques, les droits des femmes irakiennes et leur intégrité physique et morale demeurent sans cesse mis en danger, sur fond de conservatismes politico-religieux.

Conclusion

Les luttes des femmes irakiennes pour leurs droits et leur dignité illustrent de manière prégnante le lien entre les questions de genre, de nation et d'impérialisme. La société irakienne dans son ensemble a été brutalisée depuis 1991 par un autoritarisme sanglant, un appauvrissement généralisé lié au

régime de sanction international, et des interventions impérialistes états-uniennes qui ont entamé la fragmentation de son tissu social. La militance politique pour les droits des femmes en Irak est forte de sa filiation revendiquée à une tradition d'engagement féministe qui a débuté dès les années 1930, dans le cadre des luttes nationalistes et anti-impérialistes.

Cependant, les réalités dramatiques de violence généralisée et de chaos politique liés au confessionnalisme institué par l'administration états-unienne et la nouvelle élite au pouvoir depuis 2003, représentent des obstacles majeurs pour les militantes féministes irakiennes. La ONGisation des organisations de défense des droits des femmes liée à la faiblesse de l'État irakien n'a néanmoins pas empêché l'engagement des militantes féministes aux premiers rangs des mobilisations de la société civile irakienne demandant la fin de la corruption, l'abolition du système confessionnel et un fonctionnement gouvernemental plus démocratique. La remise en question du CSP sur une base confessionnelle par les islamistes chiites conservateurs depuis 2003 révèle le lien entre égalité des sexes et des confessions.

Bibliographie

Al-Ali N. (2007), *Iraqi Women. Untold Stories from 1948 to the Present*, Zed Books.

Al-Ali N. & Pratt N. (2009), *What kind of liberation? Women and the occupation of Iraq*, University of California Press.

Al-Jawahiri H. Y. (2008), *Women in Iraq. The Gender Impact of International Sanctions*, I.B. Tauris.

Efrati N. (2012), *Women in Iraq. Past meets Present*, Columbia University Press.

Rohde A. (2010), « Gender Policies in Ba'athist Iraq », *State-Society Relations in Ba'athist Iraq*, Routledge Studies on the Middle East, 75-118.

Zahra Ali est sociologue spécialisée dans les études de genre liées à l'Islam et au Moyen-Orient, chercheuse à l'Université de Chester.



Centre tricontinental - CETRI
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
service de l'éducation permanente et de la Province
du Brabant wallon

